

La politique générale du Saint Siège vis-à-vis de l'Orient / Jean Sakr. — Extrait de : Annales de philosophie et des sciences humaines. — N° 5 (1991), pp. 86-96.

Notes au bas des pages.

I. Eglise catholique — Gouvernement. II. Papauté. III. Vatican.

PER L1044 / FP63324P

LA POLITIQUE GENERALE DU SAINT SIEGE VIS-A-VIS DE L'ORIENT

M. Jean SAKR.

L'histoire des missions latines dans le monde oriental ne nous est connue qu'à travers des sources très fragmentaires. Des pans entiers de cette histoire nous restent inconnus, dès lors que les écrits pontificaux restent muets. Grâce à des documents, il nous est possible de suivre les destinées des sièges épiscopaux; mais lorsque la Papauté n'a pas eu à intervenir, nous restons dans l'ignorance.

Il nous faut donc admettre que les missions en Orient ont eu plus d'importance encore que les documents qui nous sont parvenus nous permettent de l'imaginer. Or les résultats de la pénétration des missions en Orient apparaissent comme suffisants pour nous permettre de supposer que nous avons là des pages glorieuses de l'histoire missionnaire.

Cette histoire peut paraître jalonnée par un certain nombre d'échecs; échec en premier lieu de la tentative d'amener les non-chrétiens au christianisme, au milieu du XIV^e siècle, tout espoir doit être abandonné de ce côté; échec aussi de l'Union des Eglises, sous la forme envisagée au XIII^e siècle, les actes d'adhésion se succédaient mais il fallut les reprendre tous au concile de Florence et dans les années qui suivirent, essayer de faire confirmer l'acceptation des décrets du concile: sans cesse proclamée, l'Union était sans cesse remise en question.¹

L'héroïsme, l'enthousiasme, l'abnégation, se rencontrent à toutes les pages de l'histoire des missionnaires orientaux; beaucoup de martyrs ont payé de leur vie la confession de leur foi ou l'exposition à un climat qu'ils n'étaient pas habitués à supporter, trop d'âmes ont embrassé la foi qui leur était annoncée pour que nous ne considérions pas cette histoire comme celle d'une grande oeuvre, et les hommes qui l'ont vécue comme de grandes figures. Ce qu'ils ont apporté à la connaissance du monde, les missionnaires l'ont aussi apporté à la connaissance de l'Eglise.

1 - Tamarati, l'Eglise Géorgienne, page 460 - 463.

Ces missionnaires ont eu aussi leurs défaillances, leurs erreurs, leurs maladresses, mais ils obéissent avec tant d'enthousiasme à l'appel évangélique en allant annoncer la bonne nouvelle à toutes les nations, parmi les épreuves et dans un isolement, quelquefois à peu près complet, ils ont écrit des pages qui ne le cèdent en rien à celles qu'ont écrites leurs grands continuateurs de l'époque moderne.

a - Rôle de la Papauté:

Pour la Papauté, elle garde un rôle essentiel dans la tâche apostolique. Les légats en Terre Sainte ont joué un rôle essentiel dans les tentatives d'apostolat chez les peuples non chrétiens ou non soumis à l'Église Romaine: bien des bulles pontificales leur ont été adressées à cette fin, depuis le XIII^e siècle. Les missionnaires eux-mêmes sont parfois dotés expressément des pouvoirs d'un légat, tel Jean de Montecorvino (1289), Odoric de Pordenone (1320-1330), Jean de Marignolli au milieu du XIV^e siècle.

Rome avait un moyen de contrôler l'activité des missionnaires, sans passer par le canal des maîtres des ordres, c'était la nomination d'inquisiteurs de la foi. Les inquisiteurs veillaient à la pureté de la doctrine, non seulement des ouailles mais aussi des évangélisateurs. Depuis la fin du XIII^e siècle, il était apparu indispensable d'informer exactement la papauté de l'état des missions et de la qualité des missionnaires. Elle organise des enquêtes sur la situation des religieux des différents ordres, sur leur vie, sur leurs mœurs et en fait un rapport à leur retour.²

La Papauté intervient fréquemment en demandant aux supérieurs des ordres ou aux chapitres généraux de désigner des religieux pour les envoyer en mission, soit dans un but précis, soit plus généralement pour prêcher aux infidèles. C'est directement au pape que s'adressent ceux qui désirent obtenir l'envoi des missionnaires.

Les papes interviennent également à la demande de certains missionnaires en autorisant ceux-ci à emmener avec eux des religieux de leur ordre, sans préciser s'ils sont habilités à passer outre aux réticences des supérieurs de ces religieux,³ ils leurs fournissent des recommandations, tant

2 - Golubovich, I, page 354 - 355; Fontes, vol. II, page 110.

3 - Fontes, vol. XI, page 48; vol. XII, page 28 et 122; vol. XIII, page 1 et 151.

auprès des souverains chrétiens qu'auprès des autres.⁴ Ils se préoccupent, enfin de leur donner les moyens matériels de faire leur voyage, de s'équiper, de bâtir des églises; et la chambre apostolique, elle aussi, supporte sa part de l'aide que les papes accordent aux missionnaires et aux "nouvelles plantations de la foi".⁵

Les missionnaires en dehors des pouvoirs exceptionnels pouvaient avoir besoin d'éclaircissements en matière théologique ou disciplinaire, en vue de leurs conversations avec les orientaux.⁶

Pour résoudre les difficultés qui arrêtent les missionnaires, le pape compose une commission qui fut chargée d'examiner les questions qui lui sont soumises par ceux qui prêchent la parole de Dieu parmi les infidèles, les hérétiques et les schismatiques.⁷ Mais les papes seuls étaient en mesure d'accorder d'autres privilèges et de concéder aux missionnaires désignés par leurs soins ou sur leur ordre des pouvoirs qui excédaient leur statut de simples prêtres, voire qui leur permettaient d'échapper aux obligations pesant sur tous les fidèles; ces privilèges font l'objet de bulles.⁸

A partir du XIVE siècle la papauté adopte une attitude beaucoup plus hardie, l'épiscopat missionnaire, si peu important au XIIIe siècle, connaît d'étonnants développements sous l'influence des évènements.⁹

De nombreux documents pontificaux rappellent, dans les premières années du pontificat, l'intérêt tout particulier pour le renouveau, la régénération de l'Orient chrétien. Le pape a indiqué dans une allocution les motifs de cet intérêt, il a découvert dans ses régions "des indices permettant d'espérer que les peuples d'Orient si longtemps séparés du sein de l'église romaine, rentreront sous l'inspiration divine, en grace avec elle".¹⁰

Le pape s'intéressait personnellement à développer un nouveau courant en Orient et à régénérer l'Orient par l'Orient.¹¹ La politique religieuse

4 - Fontes, vol. XII, page 173; Golubovich, vol. I, page 144.

5 - Cf. O. Van der Vat, *Expansae Camerae apostolicae pro missionibus FF. MM. inter Tartaros annis 1318, 1353*, dans AFH, XXXI, page 538 - 540.

6 - Jean Richard, *la Papauté et les missions d'orient au Moyen âge (XIII-XVE siècle)* Ecole Française de Rome, Palais Farnèse, 1977, page 136.

7 - Fontes, vol. XII, page 34.

8 - Jean Richard, *Ibid*, page 139.

9 - Jean Richard, *Ibid*, page 144.

10 - Bulletin de l'œuvre des Ecoles d'Orient, XI (1880-1882), page 33-41; voir aussi de TSERCLAES, *op. cit*, I, page 330 - 333.

11 - Le texte se trouve aux Archives du Quai d'Orsay (Affaires Etrangères), Mémoires et Documents,

orientale du pape allait ainsi se nourrir d'espoirs dont les témoignages seront de plus en plus manifestes.¹²

Le pape insiste sur son désir "d'unir de plus en plus étroitement ces nobles églises d'Orient au siège de Saint Pierre, de faire reflourir leurs institutions et de susciter le désir d'union à celles d'entr'elles qui, en Orient, sont encore séparées du Saint-Siège, afin qu'elles viennent à renouer les liens de la concorde primitive et du respect filial."¹³

b - L'appui de la papauté aux Jésuites:

La papauté intervient indirectement dans le domaine culturel où l'invasion des écoles étrangères et missionnaires s'intensifie.¹⁴ Le Cardinal Rampolla, le secrétaire d'Etat du pape s'appuie surtout sur une équipe de Jésuites dont les chefs de file étaient le Cardinal Mazella et le P. Brandi, directeur de la Civiltà Cattolica.¹⁵ Cependant la diplomatie française met en relief l'aspect négatif de la politique pontificale, celle qui touchait ou pourrait porter atteinte à sa politique orientale fondée en partie sur rayonnement culturel et missionnaire.¹⁶ Le Journal Al-Bachir, publié par les jésuites de Beyrouth, ouvre ses pages à une polémique où ses directeurs expriment leurs tendances promissionnaires.¹⁷

C - La papauté, l'Empire Ottoman et la France:

Constantinople était choisie pour être le centre d'observation et de coordination de la politique orientale romaine dans l'Empire Ottoman.¹⁸ Mgr. Vannutelli indiquait le 11 avril 1883 à Léon XIII en personne, au terme de sa mission "les meilleurs moyens à prendre pour ramener à l'église catholique les dissidents orientaux".¹⁹

Turquie, vol. 133, n°22, fol. 89 - 102.

12 - Ed. Winter, Russland und das Papsttum, op, cit, II, pages 410, 431, 432. Voir aussi Ch. Benoît, Souvenirs, t, I (1883-1893).

13 - Joseph Hajjar, Le Vatican, La France, Le Catholicisme Oriental (1878 - 1914), Bibliothèque Beauchesme, Religions société politique, Imprimerie Laballery, Paris, 1979, page 77.

14 - N. Verney et G. Dambann, les puissances étrangères dans le Levant, en Syrie et en Palestine, Paris, Lyon 1900. Voir aussi Joseph Hajjar, L'Europe et les destinées du Proche-Orient (1815 - 1848), Paris 1970.

15 - Voir Ch. Weber, op, cit, page 127 SS.

16 - Joseph Hajjar, Ibid, page 59.

17 - Verbal... op. cit, page 472 - 475.

- Joseph Hajjar, L'apostolat des missionnaires latins... op, cit, page 33.

18 - Joseph Hajjar, Ibid, page 19.

19 - Texte publié dans l'ouvrage édité pro-manuscripto au Vatican, en 1945.

L'ambassadeur de France rapporte au ministre Develle l'impression générale du Cardinal: "Le Cardinal Langénieux estime qu'en témoignant aux orientaux une sympathie plus attentive et plus soutenue, Rome pourrait donner une vitalité et une force beaucoup plus grandes à ces diverses communautés de rite uni. Il croit qu'un semblable résultat préparé sous les auspices de la France accroîtrait beaucoup son prestige..."²⁰

D'autre part le gouvernement français avait le droit de représenter, de défendre et de promouvoir auprès de la sublime porte les intérêts religieux du catholicisme romain, des latins spécialement ceux relatifs aux Lieux-saints de Palestine. Ce droit de protection provenait des capitulations conclues, dès le XVI^e siècle particulièrement signées en 1740 entre la France monarchique et le Sultan.²¹

Ce droit et le devoir conséquent de sauvegarder en Orient les intérêts de la religion catholique permettaient à la diplomatie française d'intervenir constamment et souvent avec succès, en faveur du statut des Lieux-Saints et pour la défense des institutions catholiques latines, françaises ou d'une autre nationalité et de leur personnel religieux. La diplomatie française se prévalut souvent d'un prestige traditionnel, d'un droit non écrit, d'une pratique acceptée ou tolérée pour intervenir auprès des gouvernements en Orient en faveur de ces églises unies, intervention dont l'étendue et l'efficacité dépendaient de la conjoncture politique, de l'intérêt ou des nécessités du moment.²²

Elle intervenait, selon les occurrences, dans certaines questions majeures déterminées et toujours sur la demande des intéressés eux-mêmes ou sur les instances du Saint-siège romain.²³

Ce protectorat religieux a été rompu. La France en attribue la cause à un remous assez profond des relations diplomatiques entre la France et le Vatican:

"A la suite d'actes répétés du St. Siège qui constituaient une

20 - Archives du Quai d'Orsay, Behaine au ministre, Rome, con, pol, vol, 113, fol 249 - 250.

21 - Voir l'article *Imtiyâzât* in *Encyclopaedia of Islam* (2^e édition) II, col, 1178 - 1195.

- Voir Mgr. B. Homsy, *les capitulations et la protection des chrétiens au Proche-Orient aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Harissa (Liban), 1956.

- Voir F. Van Den Steen de Jehay, *de la situation légale des sujets ottomans non musulmans*, Bruxelles, 1906.

22 - Voir Archives du Quai d'Orsay, Saint Siège, Protectorat, 28, fol. 170-180.

23 - S. Sidarouss, *Les Patriarcats dans l'Empire Ottoman et spécialement en Egypte*, Paris, 1906.

méconnaissance complète de nos droits concordataires, les relations officielles avec le Vatican ont été rompues. Il n'est rien changé à vos instructions, nos droits ayant surtout pour base nos traités avec la Turquie. Je m'en remets à votre tact pour les appliquer".²⁴

Ainsi le gouvernement français a cherché à limiter les initiatives italiennes qui tendaient "à porter atteinte aux droits traditionnels du protectorat."²⁵

Le protectorat religieux de la France au Proche-Orient subissait les premières attaques de front, surtout de la part des religieux italiens. Des rapports importants provenant d'Egypte et de Syrie permettent de situer le danger et les moyens préconisés pour le prévenir. La papauté ne soutenait plus les revendications de la France en faveur de son protectorat car le délégué apostolique ne sollicitait plus l'appui exclusif de la diplomatie française et la situation semblait à la France irréparable si le Saint Siège ne contribuait pas efficacement à protéger ce protectorat.²⁶

d - Intérêts de la France dans la politique du protectorat:

Les intérêts de la France dans la politique du protectorat religieux sont nombreux et divers:

"Au surplus, il importe de ne pas perdre de vue que le protectorat de la France en Orient a profondément évolué. Il n'a en vue aujourd'hui que la diffusion de notre langue, l'appui à donner à des intérêts philanthropiques et politiques. L'idée religieuse n'est plus à l'heure actuelle que le germe historique autour duquel s'est développée une abondante floraison d'écoles et d'hôpitaux qui font honneur à la France et dont profitent en Orient nos intérêts de toute nature..."²⁷

Cet intérêt de la France pour l'Orient a mené certains publicistes à considérer ce dernier comme la "France du Levant":

24 - Archives du Quai d'Orsay, Del cassé aux postes diplomatiques, le 31 Juillet 1904, St. Siège, Protectorat, dossier général, IV, (31), fol, 159.

25 - Archives du Quai d'Orsay, le ministre à Barrière, Paris le 30 mai 1904, idem, fol, 63 - 64 et annexe, fol, 65.

26 - Joseph Hajjar, Ibid, page 273.

27 - Archives du Quai d'Orsay, d'après une note pour le ministre rédigée en mars 1906 St. Siège, Protectorat, dossier général, VI, (33), fol, 112-120.

Ces articles de J.L. de Lanessan fournirent matière à un ouvrage qui parut en 1907 sous le titre, *Les missions et leur protectorat*, Paris.

"... Le gouvernement français n'a jamais, à aucun moment donné à entendre qu'il entrerait dans cette voie. Il n'en résulte pas moins pour lui sur la Syrie une sorte d'hypothèque morale qui fait partie du patrimoine de la France, en sorte qu'au jour de l'échéance plus ou moins éventuelle; la France est en droit de compter qu'on lui livre le gage ou qu'on la libère par une indemnité... Or le protectorat religieux est à la base de notre situation en Syrie, par notre influence sur les groupes indigènes dont les chefs religieux ou patriarches sont en même temps les chefs civils et les guides politiques..."²⁸

Alors qu'une société de défense du protectorat français des catholiques d'Orient fut fondée,²⁹ elle a été décrite de la manière suivante:

"... Dans l'opinion de l'éminent député de la Seine, ce groupement devrait comprendre des hommes politiques et des personnalités de toutes les nuances, unis dans la seule intention patriotique de maintenir notre influence et nos droits traditionnels dans les pays orientaux. M.D. Coehin est convaincu qu'une association aussi largement conçue disposerait facilement de l'autorité et des ressources nécessaires pour combattre moralement et matériellement les entreprises dirigées par certains gouvernements et certains groupements étrangers contre notre protectorat..."³⁰

Ainsi en Janvier 1912, des visites de l'Orient ont été faites au nom du comité de défense des intérêts français en Orient; ces visites constataient que le protectorat français n'était pas encore compromis mais qu'il importait de la défendre et de le développer si on ne voulait pas le voir décroître et disparaître lentement; de même que l'église catholique avait toujours besoin du protectorat religieux français en Orient.³¹

Finalement, l'influence française s'établit donc solidement au Liban sur une double base, religieuse et commerciale. D'une part, la protection du culte catholique et les secours accordés à ce titre aux populations maronites molestées par les turcs et d'autre part, le développement des relations

30 - Archives du Quai, Barrère au ministre, Rome le 18 juin 1911, Idem, fol, 204 - 205, le 4 juin précédent, Bompard avait écrit sur le même sujet de Constantinople, rapport que le ministre communiquait à Barrère le 30 juin.

28 - Archives du Quai d'Orsay, Ibid.

29 - Archives du Quai d'Orsay, Barrère au ministre, Rome le 15 juin 1911, St. Siège, protectorat, dossier général, VIII, (35), fol, 185-186.

31 - M. Pernot, Comité de défense des intérêts français en Orient, Rapports sur un voyage d'études à Constantinople, en Egypte et en Turquie d'Asie, Paris 1912; sur ce comité, voir une note aux archives du 30 décembre 1911, St. Siège, protectorat, dossier général, VIII, (35), fol, 308.

commerciales avec le Levant, le trafic des soies du Liban en particulier, furent à l'origine des fréquents rapports de la France avec le Liban, puis la cause de la rapide expansion de l'influence française dans l'enseignement au Liban. Le but de la politique française orientale était: "développer le commerce français et protéger la religion catholique..."³²

2 - L'intérêt du Saint-Siège pour le Liban:

Les relations entre les Maronites et le Saint-Siège remontent aux premiers temps du Christianisme du fait des liens religieux unissant les Maronites et les autres chrétiens de rite catholique au Saint-Siège et grâce aux bons offices et sentiments fraternels que les papes n'ont cessé de montrer envers les libanais et les maronites en particulier qui le reconnaissent et en ont toujours été fiers. Leur attachement pour Rome était déjà connu depuis que les moines de Saint Maron, en 517, à la suite du massacre perpétré contre eux par Sévère et ses compagnons, les antiochéens et qui avait fait 350 martyrs, ont envoyé à Rome une lettre pour porter plainte et implorer la pitié.

La représentation apostolique a été organisée dès l'Epoque des croisades. Les Patriarches latins constituaient le trait d'union entre le Saint-Siège et les Maronites. A la fin de l'Epoque des croisades, les papes ont envoyé des prêtres capables et surtout des moines franciscains résidant au Liban pour y effectuer une mission auprès des communautés chrétiennes, et ceci parce qu'ils étaient proches de nous et grâce à leur profonde connaissance des questions libanaises et de notre langue.

Le premier légat était le Cardinal Golbelmunch envoyé par le pape Innocent II en 1130, ensuite le Cardinal moine Jean envoyé par le pape Alexandre III en 1160, le Cardinal Pierre d'Amalfi envoyé par le pape Innocent III (1199 - 1216), le frère Lorenzo da Orte envoyé par le pape Innocent IV (1243 - 1254), Fragon envoyé comme nonce apostolique en 1438, Pierre Ferrari nommé par le pape Eugène IV en 1476, Francis Soriano nommé par le pape Léon X (1513 - 1521), Bernardin Arton nommé par le pape Clément VII en 1526, Fragienn nommé par le pape Pie V (1566 - 1572), le Père Jean Baptiste, délégué par le Pape Grégoire XIII (1575 - 1585) qui a créé en 1584 sur son initiative, le Collège Maronite de Rome devenu un centre de rayonnement spirituel et culturel donnant un nombre d'érudits qui ont répandu ses lumières en Europe, au Liban et dans le monde arabe, et ont contribué largement à faire connaître notre patrimoine à l'occident et porté

32 - Ristelhuber, op, cit, page 128 - 130.

les trésors de l'occident en Orient, (Tels Gabriel Sionita et Ibrahim Ecchellensis, Youssef Assemani, Boutros Toulou, Estéphan Douaïhy et autres.

Au XVII^e siècle Clément XIII monte sur le trône pontifical (1758 - 1769) Il décide d'envoyer des légats permanents dans les pays lointains afin de resserrer les liens d'amitié et aider, par leur présence et leur action, à répandre le catholicisme et à parler en son nom. La plus ancienne nonciature apostolique ordinaire du monde est celle de Beyrouth fondée en 1762, sa juridiction s'étendait sur le Liban, la Syrie, la Palestine, l'Anatolie, Chypre, la presqu'île Arabique et l'Egypte puis a été, peu à peu, réduite pour faciliter le travail et limitée au Liban et à la Syrie.³⁴ En 1947 sous le Mandat de Cheikh Béchara El-Khoury, le Pape Pie XII a nommé en tant que nonce apostolique M. Marina, un lazariste Italien. Les Libanais de toutes confessions lui ont fait bon accueil, les notables l'ont visité et il leur a rendu leurs visites, parmi les bons offices qu'il a effectués: la levée de la saisie des biens religieux italiens au Liban qui avait eu lieu durant la dernière guerre, la célébration annuelle du couronnement du Saint Père, l'allègement des misères des réfugiés palestiniens, la tenue de Congrès Catholiques pour améliorer la situation des communautés dépendant du St. Siège, et la formation d'un Conseil Catholique de chefs spirituels qui se réunit à époques fixes. Son successeur, Mgr. Beltrami, a œuvré afin de renforcer les valeurs morales et

33 - Les Légats du St. Siège qui se sont succédés au Liban: Léonards de Abela envoyé par le Pape grégoire XIII en 1583, le père Carme Ferdinand envoyé par le Pape Clément XI en 1720, Laurant Keusa envoyé par le Pape Clément XI en 1712, le moine Gabriel Hawa envoyé par le Pape Clément XI en 1720, l'érudit Youssef Assemani envoyé par le Pape Clément XI en 1736, l'évêque alépin Arsenios Abdel-Ahad envoyé par le Pape Benoît XIV en 1576, Le capucin Dorotheus envoyé par le Pape Benoît XIV en &735, Jacob de Lucca envoyé par le Pape Benoît XIII en 1729, le Père Carme Emmanuel envoyé par le Pape Benoît XIV en 1735, Jacob de Lucca envoyé par le Pape Benoît XIV en 1742, le Père Isicario envoyé par le Pape Benoît XIV en 1747, Pierre Carviari envoyé par le Pape Clément XIII, le Père Louis de Bastia envoyé par le Pape Clément XIII, le Père Valeriano envoyé par le Pape Clément XIV en 1773, le Père Pierre de morta envoyé par le Pape Clément XIV, l'évêque Germain Adam envoyé par le Pape Pie VI en 1787.

34 - Le 1er nonce apostolique permanent était le français Arnauld Possot nommé par le Pape Clément XIII en 1762 et qui a résidé au Couvent des Pères Jésuites à Antoura, puis le maronite Germanos El-Khazen (1800), Louis Gandolki (1823), Pierre Lozana (1825), Jean Baptiste (1832), Angelo Fazio (1836), Francis de Villa (1841), Paul Brunoni (1853), Joseph Valerca (1858), Seraphin Milani (1865), Ludovic Biafi (1873), Gorenzio (1889), Gonzales Duval (1895), Giannini (1905), Rémy Le prêtre (1934), qui a facilité les négociations entre la délégation libanaise et le St. Siège et dont les résultats ont été la reconnaissance de l'indépendance du Liban et l'acceptation d'échanges de représentations diplomatiques.

les liens d'amitié entre les libanais et le Saint Siège.³⁵

Depuis 517 et jusqu'à nos jours le St. Siège a toujours échangé une correspondance, officielle avec les Patriarches Maronites. Dans leurs lettres, les Patriarches affirmaient leur obéissance et leur attachement au Saint Siège qui leur envoyait, en contrepartie, les bulles papales et de nombreux présents qui ne faisaient que confirmer ces relations et en resserrer les liens.

L'Abbé Boutros Fahd,³⁶ les a mentionnés dans son ouvrage citant les noms de leurs titulaires ou de ceux qui en ont parlé.

Cet intérêt du Saint Siège pour le Liban a duré jusqu'à nos jours, chacun des deux Etats, sur le plan officiel ou sur le plan confessionnel, agit toujours pour traduire leur intérêt mutuel par les relations permanentes et profiter de toutes les circonstances pour continuer à cristalliser ce qui contribue à renforcer les liens amicaux.

C'est dans ce cadre qu'a été mis l'accent sur les secours offerts au Liban pour l'aider à sortir de sa crise par le moyen des délégués du Saint Siège; au Liban le nonce apostolique Carlo Furno et, à l'étranger, les cardinaux Casaroli et Cook.

Dans le cadre des relations entre les Maronites et le Saint Siège, le Père Raphaël dit:

"Les Papes, pour récompenser l'indéfectible attachement des Maronites au Saint Siège leur donnèrent ce collège (Collège Maronite de Rome) et le dotèrent de revenus. Les Maronites se sont montrés dignes de cette faveur par leur inébranlable foi et leur soumission aux enseignements de l'Eglise, Noblesse oblige..."³⁷

Sur le résultat de ces relations, le Père Raphaël poursuit:

"Les élèves du Collège Maronite Romain ont répondu aux soins de la Papauté et ont été pour elle d'utiles instruments dans la poursuite de sa

35 - Mgr. Bertoli lui a succédé et son séjour a été long, puis en 1960 Mgr. Lanbertini, Mgr Alibrandi, Mgr. Bruniera jusqu'en 1978 quand Mgr. Carlo Furno, le nonce actuel, a été nommé. Ce dernier a affirmé que le but du St. Siège qu'il représente est de trouver une solution à la crise libanaise et de renforcer les relations existantes entre le Liban et le Vatican.

36 - L'Abbé Boutros Fahd, Relations de la Communauté Maronite avec le St. Siège - Imprimerie Moderne, Kraym, Jounieh, (Nouvelle édition 1980), page 11 et suivantes.

37 - P. Pierre Raphaël, Le Rôle du Collège Maronite Romain dans l'Orientalisme aux XVIIe siècles, Beyrouth, 1950-U.S.J. de Beyrouth, Publication du 75e anniversaire, page 181.

mission divine: illuminer l'univers et le conduire à la vérité".³⁸

Raphaël insiste en disant:

"... Ses élèves répandirent les langues orientales en Europe par leurs publications en langues occidentales et répandirent les sciences occidentales en Orient. Ils amassèrent par milliers les précieux manuscrits orientaux qu'ils transportent aux bibliothèques d'Europe les sauvant ainsi de la perte...³⁹, et ils établissent un pont spirituel entre l'Occident et l'Orient, les Européens ont été aidés à connaître les langues de l'Orient, son histoire, sa littérature, ses coutumes, ses lois, et ses religions..."⁴⁰.

38 - P. Pierre Raphaël, Ibid, page 7.

39 - P. Pierre Raphaël, Ibid, page 63.

40 - P. Pierre Raphaël, Ibid, page 156.